



République et canton de Genève

Commune de Cologny

Dans sa séance du 30 mars 2017, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

le Conseil municipal décide par 15 oui, 1 non et 2 abstentions

1. D'approuver les modifications apportées au règlement des cimetières du 1er janvier 2010, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le Conseil d'Etat.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 22 mai 2017.

Cologny, le 7 avril 2017

Le Président du Conseil municipal :

Alain GERVAIX